

Commune d'  
**ALTECKENDORF**



**Procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Date de convocation 21 janvier 2019  
Séance du 28 janvier 2019**

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire  
Secrétaire de séance : Pierre GIRARDIN  
Elus : 15 - En fonction : 14 - Présents ou représentés: 14

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas  
Absents : JACQUEL-VOLKMAR Claire donne pouvoir à HIPPI Alain

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 03 décembre 2018
- 3) Approbation de la convention relative à la mission Système d'Information Géographique (SIG)
- 4) Attribution marché travaux réfection du chemin rural (section14) entre les deux ponts SNCF et prolongation rue Mercière
- 5) Travaux beffroi et chambre de cloches église Eckendorf
- 6) Subvention école – classe verte
- 7) Subvention une rose un espoir
- 8) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un TBI pour la classe de Mme KOCH à l'école élémentaire

**Accepté à l'unanimité**

***Election du secrétaire de séance : Pierre GIRARDIN***

**1/ 1.4 Autres contrats  
Approbation de la convention relative à la mission Système  
d'Information Géographique**

**DCM01-2019**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune d'Alteckendorf a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération DCM25-2015 du 05 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 100 euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique jointe en annexe, de la présente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

**Vu** la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

- **APPROUVE** la convention correspondant à la mission Système d'information géographique jointe en annexe de la présente délibération.
- **PREND ACTE** du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP

- 100 euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire

Adopté à l'unanimité

---

## **2/ 1.1 Marchés Publics**

### **Attribution du marché de travaux réfection chemin rural (section 14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière**

#### **DCM02-2019**

**VU** les délibérations DCM27-2018 du 27 juillet 2018 et DCM50-2018 du 03 décembre 2018 approuvant les travaux de réfection du chemin rural (section 14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière,

**VU** la consultation des entreprises faite sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu/>,

**VU** la réception des offres avant la date limite fixée au mardi 18 décembre 2018 à 11h00 des entreprises :

- COLAS
- DIEBOLT TP
- GCM
- HERRMANN
- RAUSCHER
- SOTRAVEST
- TRABET
- WICKER TP

**VU** le rapport d'analyse des offres, le procès-verbal établi par la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 17 janvier 2019 émettant un avis favorable à la candidature de l'entreprise WICKER étant la mieux disante;

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de confier à l'entreprise WICKER de Schaffhouse sur Zorn les travaux de réfection du chemin rural (section14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière, pour un montant de **50 940.90 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

<b>TRAVAUX DE REFECTION CHEMIN RURAL/PLAN DE FINANCEMENT</b>	
Dépenses Travaux HT	50 940.90€
Maîtrise d'œuvre HT	3 132.00€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 072.90€</b>
Participation AFR Alteckendorf	25 400.00€
Autofinancement	28 672.90€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 072.90€</b>

Adopté à l'unanimité

---

**3/ 1.1. Marchés Publics**  
**Travaux beffroi et chambre des cloches église Eckendorf**

**DCM03-2019**

Monsieur le Maire rappelle la visite de contrôle des cloches effectuée chaque année par la société André Voegelé.

La dernière visite en date du 20 juillet 2018 a révélé la nécessité de réaliser des travaux de remise en état du beffroi et de la chambre des cloches à l'église d'Eckendorf à savoir :

- La fourniture et pose d'abat son aux ouvertures de la chambre des cloches
- Le remplacement du soubassement du beffroi
- Le remplacement du plancher de la chambre des cloches
- Le remplacement du beffroi des cloches

Il présente le devis d'un montant 24 332€ HT établi par la société André Voegelé pour la réalisation de l'ensemble des travaux cités ci-dessous et propose de valider ce dernier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **CONFIRME** la nécessité de donner suite à ces travaux
- **DECIDE** de valider le devis d'un montant de 24 332€ HT établi par la société André Voegelé pour la réalisation des travaux sur le beffroi et la chambre de cloches de l'église d'Eckendorf
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette décision

Adopté à l'unanimité

---

#### 4/ 5.7. Intercommunalité

##### Demande de subvention Classe verte

#### DCM04-2019

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulées par la directrice de l'école d'Alteckendorf pour la classe verte des élèves du CP/CE1 et CM2 du RPI Alteckendorf- Minversheim, du 03 au 07 juin 2019, à Muckenbach

- 15 enfants domiciliés à Alteckendorf scolarisés à Minversheim
- 12 enfants domiciliés à Alteckendorf scolarisés à Alteckendorf

Soit au total 27 enfants domiciliés à Alteckendorf.

**Vu** le transfert de la compétences scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 32.50€ (5 journées à 6€50) par enfants domiciliés à Alteckendorf participant à la classe verte du 03 au 07 juin 2019.

Soit **877.50 €** pour les 27 enfants domiciliés à Alteckendorf participants à la classe verte du 03 au 07 juin 2019.

- **CHARGE** le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de procéder au versement de cette subvention selon les conditions ci-dessus par le Budget Scolaire de la Commune d'Alteckendorf.

Adopté à l'unanimité

---

#### 5/ 7.5. Subventions

##### Subvention association Une Rose Un Espoir

#### DCM05-2019

Le Maire présente le courrier du 09 janvier 2019 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir du 27 avril 2019.

Le président de l'association sollicite une subvention pour couvrir l'achat des roses prévues pour notre commune à savoir 0.45€ X 210 roses soit 95 Euros.

**Considérant** les engagements de cette association après de la ligue 67 contre le cancer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de verser 95 € à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2019

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de fonctionnement 2019

Adopté à l'unanimité

---

## **6/ 5.7 Intercommunalité**

### **Acquisition d'un Tableau Blanc Interactif école élémentaire**

#### **DCM06-2019**

Le Maire rappelle la demande formulée par Mme KOCH en 2018 concernant l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif pour sa classe à l'école élémentaire d'Alteckendorf, il rappelle l'acquisition en 2015 d'un TBI pour la classe de Mme VOGLER.

Le Maire expose qu'il conviendrait de donner suite à cette demande qui permet un mode d'apprentissage interactif et efficace.

Il rappelle le transfert de la compétence scolaire au 01.01.2019 à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui devient le décisionnaire final de cette acquisition.

#### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'un TBI pour la classe de Mme KOCH à l'école élémentaire
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Alsace Micro Services pour un montant de 4 926€ HT
- **CHARGE** le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de valider cette acquisition sur le Budget Scolaire de la Commune d'Alteckendorf.

Adopté à l'unanimité

---